

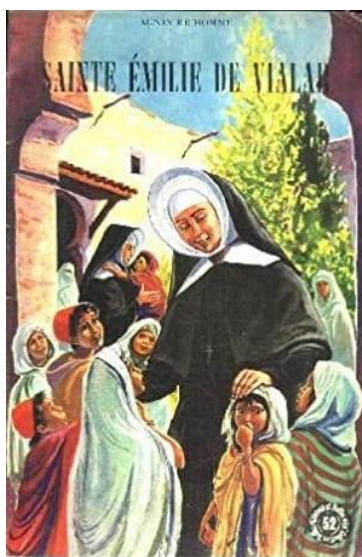
## Orphelinats en Algérie

Sources : Gallica (BnF)



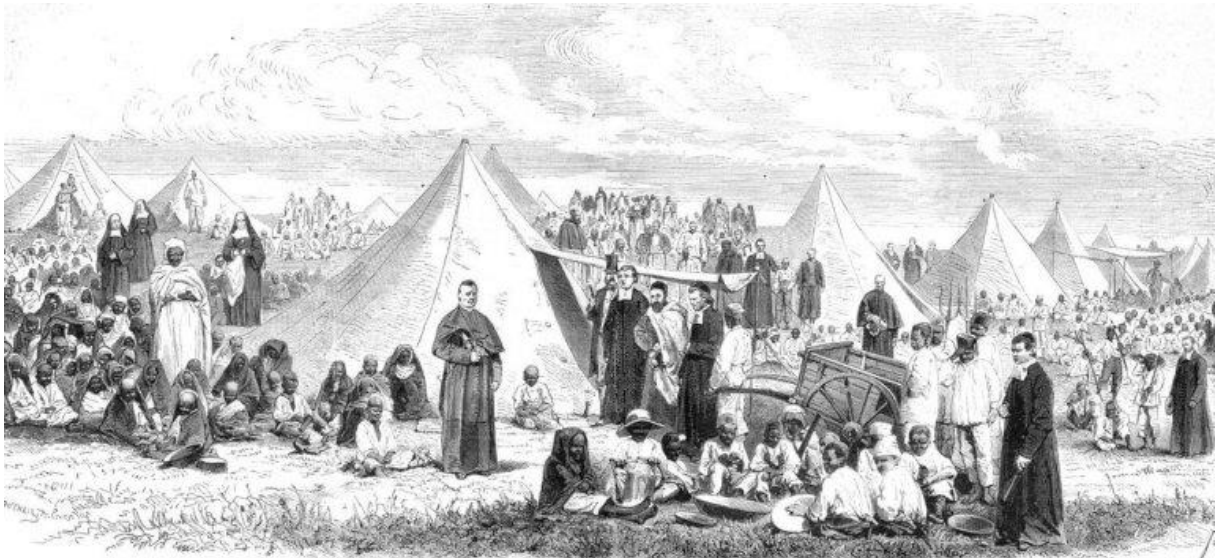
*L'Echo d'Alger* du 16 septembre 1913

Emilie de Vialar (1797-1856), sœur du baron de Vialar, fondatrice de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, sera aussi à l'origine de l'hôpital de Boufarik.



Le 25 mai 1844, le père Jean-Augustin Brumauld des Allées, né vers 1798, achète, pour 120 000 francs, à 6 kilomètres au sud-ouest d'Alger, une vieille maison, des fermes attenantes et des dizaines d'hectares de cultures, jardins, prairies pour y accueillir, de **six ans** à leur majorité, des orphelins toujours plus nombreux : 120 en 1844, 150 en 1845, 200 en 1846, 250 en 1848, 270 en 1850.

L'éducation qu'ils reçoivent vise à en faire de bons colons, c'est-à-dire de bons cultivateurs. Petit uniforme bleu, apprentissage de l'écriture, du calcul, notions d'artisanat, de culture et d'élevage en général.



ALGÈRE. — Orphelinat établi par Mgr de Lavignac, archevêque d'Alger. — Camp de l'Orphelinat, à Ben-Aknoun.



Orphelinat de Ben-Aknoun. — Établissement central.

*L'Akhbar* du 3 janvier 1847 annonce que M. le maréchal Bugeaud va faire distribuer aux deux chambres une nouvelle brochure sur la colonisation civile et militaire. Cet écrit, qui s'imprime à Alger, sera vendu au profit des orphelins et orphelines de l'Algérie. (Source *Gazette du Languedoc* du 10 janvier 1847)

Dans *l'Atelier* de février 1848, à l'article *Colonisation de l'Algérie - Fermes d'acclimatation* :

« M. Landmann propose d'intéresser tous les départements à l'établissement de ces fermes, en leur accordant la faculté d'y envoyer chaque année une partie de leurs orphelins ou enfants trouvés. ...

Chaque ferme serait construite pour recevoir au moins 20 garçons au-dessus de **5 ans**. ... Nous craignons qu'il résulte de graves inconvénients de ce parage en Algérie des enfants abandonnés. ...

Si la position des orphelins en Algérie est avantageuse, il nous paraît rigoureusement juste et moral de faire participer à ces avantages les enfants de nos familles pauvres. »

Décret du Président de la République du 10 décembre 1849 :

*Vu l'état des services rendus par M. l'abbé Brumauld, fondateur et directeur de l'établissement d'orphelins de Ben-Aknoun près d'Alger, établissement dans lequel, depuis plusieurs années, un nombre considérable d'enfants orphelins reçoit une instruction morale et agricole de nature à former la meilleure pépinière pour la colonisation de l'Algérie ;*

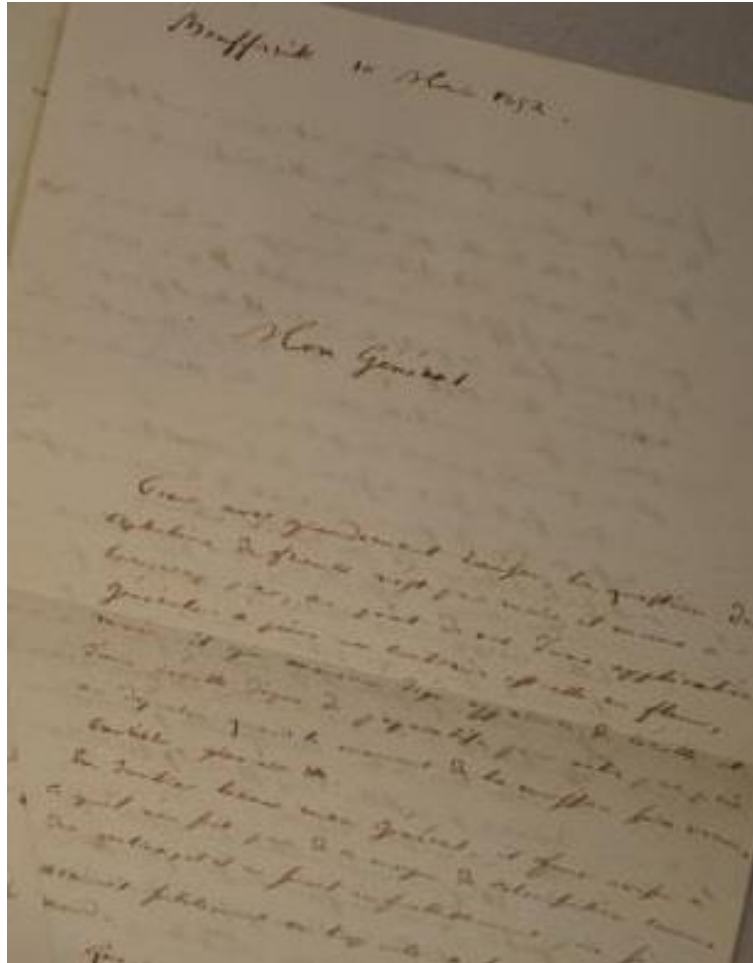
*Vu la présentation du gouverneur général (Viala Charon) ;*

*M. l'abbé Brumauld, fondateur et directeur de l'établissement d'orphelins de Ben-Aknoun (Algérie) est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.*

En 1849, le docteur A. T. publie une plaquette de 32 pages *BEN-AKNOUN, Maison d'apprentissage pour les orphelins*

Par décret du 16 août 1851, le *Camp militaire d'Erlon, ses dépendances et la pépinière* sont concédés au Père Brumauld de la Compagnie de Jésus, directeur de l'établissement d'Orphelins de Ben-Aknoun, à condition expresse que Monsieur l'abbé Brumauld pendant une période de 20 ans consacre les immeubles sus-désignés à une *Maison d'Apprentissage agricole, des jeunes orphelins et autres qui pourront lui être confiés par l'Administration.*

Le 10 mai 1852, l'abbé Brumauld écrit au général Eugène Daumas (1803-1871), directeur des Affaires de l'Algérie, une longue lettre consacrée à la colonisation de l'Algérie, dans laquelle il propose une participation à sa manière, en accueillant des enfants de Paris.



En août 1852, l'Etat français décide de poursuivre la colonisation de l'Algérie en y envoyant des orphelins.

Dans l'*Encyclopédie théologique - Dictionnaire des ordres religieux* de 1859, on peut lire :

*« Le P. Brumauld (jésuite) conçut et réalisa une des œuvres les plus fécondes pour l'avenir de l'Algérie. Il recueillit les nombreux orphelins dont les pères européens, soldats ou colons, avaient été victimes du choléra ou du climat d'Afrique, et les organisa en colonies agricoles où ces enfants élevés jusqu'à l'âge de leur majorité apprendraient les divers métiers dont on peut avoir besoin dans un village. »*

En 1868, pendant la famine, M. Lavignerie, archevêque d'Alger ... recueillit un grand nombre d'enfants indigènes abandonnés, garçons et filles ... 4000 enfants environ ...

**On désire** marier pour  
retourner habi-  
ter l'Algérie, jeune orpheline, 21  
ans, 500,000 fr. de fortune.  
S'adresser à M. BERTIN, Place de la  
Chapelle, 18, Paris. 40.995

*Le petit colon algérien du 5 novembre 1883*

« Il y avait dans une grande ville de l'Algérie une pauvre et brave orpheline qui vivait dans la maison de son tuteur qui l'avait élevée. Un officier s'éprit d'elle et la demanda en mariage, après avoir compris qu'il y a chez les gueux des femmes qu'on ne peut pas avoir pour maîtresses. La jeune fille était charmante, bien élevée, irréprochable, mais elle n'avait pas de fortune. La famille du militaire ne voulut pas consentir à ce mariage, et elle pria le magistrat dont je m'occupe de l'aider à le rendre impossible.

» Le magistrat promit son concours, et pour amener la rupture, il résolut de déshonorer l'orpheline sans appui et sans défense. Il la fit prendre par la police des mœurs, et envoya l'ordre au docteur S... de se livrer sur elle à une infâme expertise, en le priant de lui faire un rapport constatant qu'elle se livrait à la prostitution !

» Le docteur S... constata que cette pauvre enfant était vierge. Il s'empressa d'aller prévenir le magistrat de son erreur, croyant à une erreur involontaire de la part de ce misérable; mais celui-ci lui tourna le dos, et le lendemain il essayait encore en vain, d'obtenir d'un autre médecin, le certificat qui lui avait été refusé.

» Ce drôle n'a pas été chassé de la magistrature. »

*La lanterne du 29 novembre 1883*

Conseil municipal de Paris du 27 décembre 1887 : M. Lebrou soumet un projet de colonisation de l'Algérie par les orphelins et les enfants assistés.

Fondé en 1895 pour recueillir les orphelins de la famine d'Algérie de 1893, le domaine comporte 1.700 hectares et constitue une des plus grandes réussites agricoles, vinicoles et sociales de la Tunisie.

Depuis 1905, l'Orphelinat mutuel de l'Afrique du Nord crée en Algérie des établissements où les orphelins sont élevés et instruits jusqu'à l'âge de 18 ans et pourvus de professions manuelles utiles à la colonisation ...

Elle assiste dans les trois départements 115 veuves et 320 orphelins ...



Dans le *Figaro* du 14 février 1912, Paul Adam livre un feuilleton *le disciple des vautours* :

En Algérie, où l'orphelin désemparé s'essaye au métier de colon, les pintades mouchetées, les poules kabyles de la ferme, les cigognes, les outardes de la Mitidja s'évertuent lourdement, sous ses yeux, à gagner le ciel.

Début 1918, on note que « *La loi n'a pas fixé le statut des orphelins en Algérie et dans les colonies.* »

**14 août 1918.** — Décret portant application à l'Algérie des dispositions de la loi du 6 avril 1918 instituant des suppléments temporaires de traitements pour cherté de vie et des allocations temporaires pour charges de famille aux veuves et aux orphelins des fonctionnaires civils, agents, sous-agents et ouvriers de l'Etat décédés sous les drapeaux au cours de la guerre (*J. O.*, 10 août 1918 ; *B. O.*, 1918, p. 730).

1071. — Orpheline, 26 ans, habitant l'Algérie, brune, taille moyenne, physique agréable, femme d'intérieur, très honnête, petite dot, connaissant commerce, désire mariage monsieur 27 à 35 ans, catholique, bonne santé, doux, sérieux, physique agréable, intelligent, bonne situation, échangerait photo si sérieux.

*L'Intermédiaire* du 1<sup>er</sup> avril 1920

Le 15 juillet 1925, à Mostaganem, Catherine Gonzales veuve Safras (Joseph, né en 1882 à Mostaganem, est mort à la guerre en 1915), décède : les trois frères Safras (Joseph, Antoine et Pierre) sont orphelins. Mon grand-père a 12 ans. Ils seront élevés par leur grand-mère maternelle, Ines Romero, 62 ans.

L'année 1930 verra se dérouler en Algérie, des fêtes splendides. C'est l'année du centenaire, il y aura cent ans que l'armée de Bouamont débarquait sur la côte de Sidi-Ferruch.

Dans le *Mutilé de l'Algérie*, notre camarade Maurice Olivaint expose un projet conçu par le directeur de ce journal, ancien combattant lui aussi, Arcione.

Il n'est pas juste, écrit en substance Olivaint, que les petits Français riches, soient seuls admis au plaisir de visiter, à cette occasion, une terre qui est le prolongement naturel de la France. Il n'est pas juste, en particulier, que soient privés de ce plaisir, les orphelins de guerre : l'Algérie, c'est la France et c'est pour la France que leurs pères sont morts.

Et Olivaint explique que le *Mutilé de l'Algérie*, avec l'aide de l'Association des victimes de la guerre du département d'Alger, se propose d'offrir le voyage à 2.000 orphelins de guerre, de onze à treize ans, choisis dans tous les départements. L'époque choisie sera le début du printemps; il y aura deux groupes de mille enfants chacun, et le séjour de chaque groupe durera deux semaines pendant lesquelles on organisera la visite d'Alger et de l'intérieur.

L'Ouest-éclair du 18 juin 1928

Dans *Paris-presse l'intransigeant* du 22 juillet 1956 : « vingt orphelins européens et musulmans d'Algérie, accueillis pour les vacances dans des familles françaises, sont arrivés à Marseille ce matin ... »

Séance du 20 décembre 1956 du Conseil municipal de Paris : « S'adressant à M. le Président du Conseil municipal, lui demandait s'il ne serait pas possible de réserver, en faveur des veuves et orphelins des combattants originaires d'Algérie un crédit destiné à la confection de colis et de vêtements ... »

Dans l'ouvrage d'Elysabeth Forgo, *Vérités méconnues 1954-1962*, paru en septembre 2021, José Portelli nous livre son témoignage sur les orphelinats en 1962 :

« A la signature des accords d'Evian, l'administration coloniale plie bagage. La plupart des pupilles de l'Etat dans les orphelinats sont rapatriés en métropole. Mais pas tous. »

En 1969, un décret du gouvernement algérien ordonnait de changer les noms des enfants à consonance étrangère ...